


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** 99\_DE-030-213003346-20230321-2023\_02\_13-

Séance du 21/03/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	22	27
Date convocation 15/03/2023		
Date Publication 23/03/2023		
N° Délibération 2023-02-13		
Secrétaire Séance Sophie MARINOPOULOS		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 21 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, Mme Amandine BRUNEL, M. Christophe CAVARD, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

**Absents représentés :** Mme Fanny CABOT (pouvoir à M. Gérard BONNEAU), Mme Isabelle VILLEFRANCHE (pouvoir à Mme Sandra ROLLET), Mme Sylvie LOPEZ (pouvoir à M. Fabrice VERDIER), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir à M. Christophe CAVARD)

**Absents non représentés :** Mme Séverine PEUCHERET, M. Jérôme MAURIN.

**Objet : Acquisition d'une emprise sur la parcelle BD368 – Avenue de la Gare**

**Vu** l'article L3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion du patrimoine,

**Vu** Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à l'acquisition d'immeubles par les collectivités territoriales,

**Vu** l'avis du Domaine sur la valeur vénale,

**Vu** l'avis de la Commission Travaux en date du 14 mars 2023,

**Considérant :**

- Que les travaux de requalification de la Route départementale RD982 Avenue de la Gare ont été portés par une co-maîtrise d'ouvrage Commune/Département ;
- Que l'aménagement intégrait la création d'une voie piétonne végétalisée sur la parcelle BD368 appartenant au Département du Gard et dont l'emplacement est réservé ;
- Que la Commune d'Uzès s'est engagée à entretenir ce cheminement et espaces verts alentours.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**DECIDE :**

- **D'approuver** l'acquisition d'une emprise sur la parcelle BD368 appartenant au Département du Gard d'une superficie de 1198 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique avec dispense de paiement.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les documents relatifs à l'acquisition et notamment l'acte.

**Sophie MARINOPOULOS**  
Secrétaire de séance

**Jean-Luc CHAPON**  
Maire d'Uzès

